

LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES JOURNALISTES COUVRANT LES ENFANTS DANS LES SITUATIONS DE GUERRE ET DE CONFLIT

**Adoptées par les Participants à l'Atelier des Journalistes
sur les Enfants Touchés par la Guerre**

Organisé par l'UNESCO, tenu à Accra, du 24 au 29 avril 2000

A. DROIT À LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION

Le droit à la liberté d'expression est un droit fondamental. Tous les droits et devoirs des journalistes en découlent. Le droit du public d'être informé en découle également. Les journalistes couvrant les situations de guerre et de conflit doivent par conséquent considérer le droit du public à une information exacte en tant qu'obligation professionnelle.

Les journalistes doivent considérer qu'ils ont l'obligation de faire connaître les premiers signes précurseurs de situations de conflit potentiel.

Les journalistes doivent s'attacher à couvrir les efforts visant à régler les conflits, à assurer la réhabilitation et la réintégration sociale, sans ignorer les efforts déployés dans le cadre d'initiatives locales.

B. ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DES JOURNALISTES

Les journalistes doivent maintenir un degré élevé d'engagement et de professionnalisme dans l'exécution de leurs tâches. En application de ce principe :

1. Les journalistes doivent maintenir leur indépendance par rapport à toutes les actions perpétrées en situation de guerre ou de conflit;
2. Les journalistes doivent constamment veiller à ne pas être utilisés en tant qu'outils de propagande;
3. Les journalistes doivent s'efforcer d'établir des liens avec la société civile et toute autre source crédible afin de parvenir à un degré élevé de confiance mutuelle;
4. Les journalistes couvrant les situations de conflit armé doivent se familiariser adéquatement avec les questions ayant une incidence sur le conflit;
5. Les journalistes doivent, en tout temps, s'efforcer d'exposer par tous les moyens à leur disposition les atrocités commises et leurs auteurs;
6. Les journalistes doivent tout mettre en œuvre pour éviter d'être compromis par des choses telles que des avantages qui pourraient les amener à dévier de l'éthique professionnelle d'usage.